



**Proposition d'attribution d'une subvention
à l'association Alsace Mouvement Associatif**

Rapport n° CP/2017/398

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département a adopté lors de la session plénière du 19 juin 2017, des orientations stratégiques en faveur de la vie associative. Ces orientations font suite aux assises de l'Engagement qui ont pour objectif de renouveler les modalités de partenariat entre les associations et le Département.

Alsace Mouvement Associatif a joué un rôle essentiel dans cette démarche de co-construction. Mobilisatrice, présente dans les territoires, Alsace Mouvement Associatif agit en faveur du soutien à la vie associative au moyen, notamment d'un éventail d'outils et d'actions.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à Alsace Mouvement Associatif et d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs à conclure pour l'année 2017.

Par délibération n° CD/2017/027 du 19 juin 2017, le Conseil Départemental a approuvé la co-construction d'une politique départementale, et les orientations afférentes, en faveur du soutien à la vie associative, visant à encourager le rôle des associations dans le « vivre ensemble », favoriser le développement de projets innovants et promouvoir l'engagement.

1. Présentation de la structure

L'association 'Alsace Mouvement Associatif' poursuit un double objectif :

- regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne ;
- apporter un soutien technique aux associations du territoire.

L'association favorise la mise en réseau des acteurs de soutien aux associations qui les accompagnent dans des actions d'information et de conseil dans le domaine juridique, comptable, fiscal, règlementaire, quel que soit le domaine d'activité de l'association. 'Alsace Mouvement Associatif' regroupe ainsi 20 structures de soutien aux associations en Alsace. Elle est basée à la Maison des Associations à Strasbourg.

A cette fin, Alsace Mouvement Associatif met à disposition du grand public :

- un site internet proposant les coordonnées des membres susceptibles d'aider les associations, 130 fiches pratiques classées par thématiques (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 7 guides pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement ainsi qu'une foire aux questions ;

- un répertoire régional des organismes de soutien à la vie associative (collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, associations...).

En complément de ces actions, Alsace Mouvement Associatif met en œuvre des formations à destination des bénévoles en territoire. Ce volet est entièrement soutenu par la Région.

Les coopérations entre le Département et Alsace Mouvement Associatif

Le Département a lancé en décembre 2015 ses premières Assises de l'Engagement. Cette démarche a mobilisé plus de 150 associations volontaires afin de dégager des actions concrètes au service des structures et des Bas-rhinois et pour poser les bases d'un dialogue renouvelé.

Alsace Mouvement Associatif et son réseau ont participé activement à la démarche au sein des groupes de travail.

Son appui et son expérience ont été capitales dans l'élaboration de la plateforme web des associations ; par ailleurs la structure est représentée au sein du Conseil Départemental de l'Engagement et de la vie associative. Plus largement, Alsace Mouvement Associatif a constitué un relais significatif de la démarche vers les partenaires.

Un travail commun se construit actuellement avec les conseillers territoriaux à la vie associative notamment autour du développement des ateliers info association (périmètre pertinent, thématiques à aborder). Un bilan sera établi à l'issue de la deuxième année de mise en œuvre.

Enfin Alsace Mouvement Associatif a réuni ses financeurs cette année (Région, Etat, Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Département du Bas-Rhin) afin de favoriser le dialogue inter-institutionnel autour de la vie associative.

Ces éléments en font un acteur incontournable du tissu associatif local.

2. Proposition d'attribution d'une subvention

Pour 2017, l'association sollicite un financement du Département du Bas-Rhin à hauteur de 10 000 € afin de mettre en œuvre différentes actions :

- l'actualisation permanente des outils qu'elle réalise (guide, fiches pratiques) et met à disposition gratuitement sur son site www.reseau-sara.org;
- le conseil technique aux associations. En 2016, Alsace Mouvement Associatif a reçu plus de 270 questions par téléphone et 120 sur son site internet ;
- la mise en place d'ateliers « infos associations » dans les territoires. Ces ateliers ont pour vocation de répondre de manière dynamique aux questions des associations qui s'y inscrivent. Des tables rondes thématiques sont animées par des spécialistes du secteur associatif. Cette méthode de travail, expérimentée en 2016 se révèle très intéressante pour répondre aux demandes ainsi que pour susciter des échanges, de partager des expériences et permettre aux associations de se découvrir.

En 2016, trois ateliers ont été conduits en Alsace, dont un à Haguenau. Plus de 80 personnes y ont participé. Le Département avait soutenu l'association à hauteur de 9 600€.

L'objectif en 2017 serait de réaliser quatre ateliers dans le Bas-Rhin en lien avec les conseillers à la vie associative du Département. Le premier s'est tenu en juin dernier à la Maison du Département de Bischheim et a réuni une trentaine d'associations autour de questions relatives notamment, au financement et au cadre juridique des associations, à

la réglementation sur l'organisation de manifestations ou encore des questions relatives à la communication.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Alsace Mouvement Associatif une subvention d'un montant de 9 600 € pour l'année 2017, et d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs y afférent.

La commission Enfance Famille Education du 14 septembre 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
43025	65-6574-33	9 600,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 9 600 € pour l'année 2017 à verser en une seule fois à l'association Alsace Mouvement Associatif
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs à conclure pour l'année 2017, joint en annexe à la délibération et autorise son président à signer cette convention

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY